NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/13756
23 janvier 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 18 JANVIER 1980 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

En réponse à votre note du 31 décembre 1970 /PO 230 ZAMBIA (4)/ et me référant aux rapports intérimaires du Comité spécial du Conseil de sécurité créé par la résolution 455 (1979), relatifs à la plainte de la Zambie, pour aider le Conseil de sécurité à appliquer ladite résolution - rapports qui ont été distribués sous les cotes S/13691, le 6 décembre 1979, et S/13694, le 17 décembre 1979 - j'ai l'honneur de vous communiquer les renseignements ci-après sur les mesures prises par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

La destruction de ponts en Zambie a interrompu la circulation sur les principaux axes de communication et a encore aggravé la situation économique. Dès que ces destructions ont été connues, le Gouvernement fédéral a envoyé en Zambie un groupe d'experts pour étudier les possibilités d'améliorer l'état des communications. Compte tenu des conclusions de cette enquête, le Gouvernement fédéral a entamé des négociations avec le Gouvernement zambien auquel il a convenu de fournir un bac transbordeur de 40 tonnes, à titre de mesure d'urgence.

Pour accélérer cette assistance, le bac a été expédié en Zambie par avion le 10 janvier 1980. Le Gouvernement fédéral a envoyé en même temps des experts techniques chargés du montage, qui formeront un équipage zambien : ils demeureront dans le pays pendant quelques mois pour parfaire cette formation tant en ce qui concerne l'exploitation que l'entretien.

Le coût du projet, qui n'est pas inscrit au programme ordinaire du Gouvernement fédéral pour l'assistance au développement de la Zambie en 1978-1980, s'élèvera à 1,8 million de deutsche Mark environ.

En outre, le Gouvernement fédéral a offert de fournir très prochainement au Gouvernement zambien, afin de l'aider à rétablir une infrastructure adéquate en matière de transports, plusieurs ponts qui seront montés sur place.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention du Comité spécial du Conseil de sécurité créé par la résolution 455 (1979) et la faire distribuer comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de la
République fédérale d'Allemagne
auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Baron Rüdiger von WECHMAR

80-01872